

A

Monsieur le gérant d'entreprise

AFFOUZER MOURAD

Bd Laalaoui Dahmane Commune Arib – Ain Defla -

Objet : A/S Mise en Demeure N°02. (Contrat N°38/2022)

En application des Clauses contractuelles du Contrat à Commandes N°38/2022.

Nous vous informons que vous êtes attributaire du Projet : **Travaux Canalisation pour Réseau de distribution 200 Logts hai waim LSP sommam**, Conformément au ODS N°65/DRA&CANA/2023 du 29/03/2023.

A cet effet, veuillez se rapprocher au siège de la DOT d'Ain Defla pour accuser réception de l'ODS de démarrage des travaux et la préparation de l'installation provisoire du chantier et l'entame des travaux en fonction du devis arrêté par les services d'Algérie Télécom.

A défaut d'exécution de votre part dans un délai de **08 jours**, je serai dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires utiles allant à la résiliation pour faire valoir les intérêts d'Algérie Telecom, conformément à l'article N°40 du Cahier des Prescriptions Spéciales du Contrat cité en objet.

Cordialement.

Le Directeur Opérationnel



Le Directeur Opérationnel
Ain-Defla

Abdelkader BERROUANE